ABONNEMENT. SMUMBER !

Poste : Sir mois 18

on s'abonne :

A. EWIG,

Rue Flechier, 9: 10 10 10 10

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;

1408

clant d

s).

P.

LAN-

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Chez DONGREL et BULLIER,
Piace de la Bourse, 33; BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR MSERTIONS.

RESERVES SUNT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, souf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de medifier la rédaction

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

sont pas rendus.

On s'abonne!

Cher MR. HAVAS-LAPPITE at Cio.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Août 1980.

Chronique générale.

A la suite d'une échange de télégrammes entre les diverses puissances participant à la conférence de Berlin, il a été décidé que si, le 24 août au soir, la Porte n'a pas fait remise au Monténégro des territoires de Dulcigno, dès le 25, toutes les puissances enrerront à Palerme, désigné comme point de réunion, leurs vaisseaux de guerre destinés à la démonstration navale.

Tous ces vaisseaux, au nombre de 9, sans compter ceux de la France, devront être reunis dans le délai de trois jours au lieu désigné.

La Russie a annonce l'envoi de 2 cuiras-

L'Autriche, 2 cuirassés; L'Italie, 2 cuirasses;

L'Angleterre, 2 cuirassés.

L'Allemagne, 1 frégate. Quant à la France, malgré les instances

pressantes des autres nations, elle n'a pas encore fait savoir ce qu'elle enverra. La dépêche diplomatique, dont on nous

denne connaissance à l'instant même, est très-longue et très-grave.

li ne nous est pas possible, vu l'heure avancée, d'entrer dans plus de détails. Nous

lde l'a dimeditane ; di dont voici les deroi

(Tablettes d'un Spectateur.)

On lit dans le Temps:

« Nous apprenons de source certaine que le port de Tunis vient d'être concedé à une Société française et qu'en outre le Bey s'est engagé à ne concéder aucune ligne de cheminde fer sans s'être entendu préalablement avec le gouvernement français. »

80,000 ALLEMANDS.

D'après des statistiques mensuelles, il vient d'être constaté que l'émigration allemande en France s'est subitement accrue depuis quelques mois, et qu'elle paraît trop nombreuse pour être naturelle.

Pour le département de la Seine seul, on compte 80,000 Allemands.

Dans nos départements des frontières de l'Est, on constate également une progression très-sensible dans le nombre des Allemands qui ont quitté leur pays pour venir s'établir à proximité de la frontière, sans compter la population nomade qui circule à travers la France et qui représente un chiffre impor-

On annonce que le gouvernement grec, indépendamment de la commande de canons qu'il a faite en Angleterre, vient d'en faire également une à l'usine du Creuzot.

Daimé pur l'élacie de cavalerie,

M. Chaix, commissaire de police à Nimes, suspendu de ses fonctions pour avoir tapissé sa maison lors du passage de la procession et s'être prosterné devant le Saint-Sacrement, écrit à M. le préfet du Gard la lettre suivante, qui jette un jour spécial sur les agissements, dans le Gard, du heros de Lambezellec et d'Alais:

Nîmes, le 15 août 1880.

« Monsieur le préfet,

» Selon les désirs des gens du Petit Mèridional, sans tenir compte de mes vingt-trois ans de bons services, et sans vous demander si j'aurais du pain à donner à mes quatre enfants, vous avez sollicité et obtenu mon remplacement à Nîmes, pensant sans doute que celui qui, le 2 juin, s'était agenouillé avec sa famille pour adorer Dieu et manifester sa foi, ne pouvait pas être un parfait exécuteur des décrets du 29 mars.

» Vous m'avez bien jugé, et je vous en remercie, vous êtes allé au devant d'une démission préparée dès le 30 juin pour le cas où vous auriez voulu imposer à ma conscience une coopération à des actes qu'elle réprouve énergiquement. Ma résolution était connue de ma famille et de quelques

» Ma disgrace m'honore; elle me sera un titre de gloire et une précieuse recommandation auprès d'un gouvernement honnête et vraiment français, quand vous aurez passé, n'ayant su faire que le mal, la désorganisation et la ruine.

» Quant au vil délateur soudoyé pour m'espionner le 2 juin, au passage de la procession de Sainte-Perpétue; quant à la feuille athée dont l'infâme métier consiste à dénoncer chaque jour de braves et honnêtes fonctionnaires, et à jeter la boue et l'outrage sur tout ce qui est respectable, je les méprise trop pour daigner leur répondre.

D CHAIX.

Chaix, Guillaume-Hippolyte, à Nîmes, 60, rue de Montpellier, ancien commissaire de police à Nîmes, Toulon, Toulouse, Orange, Aubenas, etc. »

UN BALLON D'ESSAI.

On peut s'attendre à voir quelque sottise nouvelle éclore chaque matin dans les cerveaux officiels. Voici maintenant qu'il serait question de faire nommer par l'Etat tous les desservants des paroisses l On fabriquerait une belie et bonne loi à cet effet, et le gouvernement s'imaginerait disposer de trente ou quarante mille prêtres à peu près, comme il dispose du même nombre de

Ce serait une nouvelle façon de s'emparer des âmes. L'école laique n'y suffisant pas, on aurait le prêtre fonctionnaire, dont l'avancement dépendrait de son préfet, et qui conquerrait les bonnes paroisses en convertissant ses ouailles... à la République.

L'évêque, personnage muet et impuissant, en serait réduit à gouverner théoriquement un clergé qui, dans la pratique, ne dépendrait pas de lui. Et alors peut-être qu'on verrait des cures dans les salons de M. Gambetta comme on y voit déjà des militaires,

hélas! qui feraient mieux de gagner leurs épaulettes ailleurs.

Ceux qui font de tels rêves sont avant tout des ignorants. Ils ne connaissent ni la nature des relations qui existent entre l'Eglise et l'Etat, ni les droits imprescriptibles des consciences catholiques. Peut-être est-il bon de choisir cette occasion pour essayer de les renseigner.

Personne ne respecte plus les droits de l'Etat que les catholiques, à la condition que l'Etat ne prétende pas sortir de son domaine naturel; mais il n'est pas une seule conscience catholique qui consente à recevoir d'un gouvernement quelconque, et à quelque degré que ce soit, le pasteur auquel elle doit obeir. Pour un catholique, il n'y a de curé que celui que son évêque lui désigne comme tel; d'évêque, que l'évêque institué par le Souverain Pontife; et il plairait à M. de Bismark ou à n'importe qui, vainqueur du monde entier, de faire à Rome un pape de ses mains, que le vrai Pape serait toujours, fût-il aux catacombes, l'élu du Sacré-Collége régulièrement assemblé.

C'est là une vérité élémentaire, et une impérieuse nécessité que tous les despotes du monde ont tour à tour subie. Réfugié dans le domaine inviolable de sa conscience, imprenable, si j'ose ainsi parler, le fidèle ne donne son obeissance qu'à qui il lui plaît, ou plutôt qu'à qui il sait la devoir.

Les concordats, qui accordent certains droits aux gouvernements, ne changent rien à cet état de choses. Ces traités, où la sagesse de l'Eglise et celle des gouvernants s'unissent pour régler les rapports incessants de la puissance spirituelle et de l'autorité civile, acceptent le plus souvent les chefs d'Etat comme les représentants naturels des peuples chrétiens. De là ces prérogatives autrefois exercées, tantôt par le clergé, tantôt par l'ensemble des fidèles, aujourd'hui dévolues aux gouvernements. Le choix des évêques, notamment, appartient en France, en ce moment, au Président de la République, et par consequent à ses ministres. Et cependant ce n'est pas de leur main que nous recevons nos évêques, et je défie M. Cazot,

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

UNE PLEUR SOUS LA NEIGE

Sure, showing the state of the

- Comment ! mes interêts ! Je ne veux pas que par des persécutions on me rende odieux dans ce

- On n'y reussirait point... surtout auprès de ceux qui vous ont vu, monseigneur.

Vous êtes vraiment un ange! Mais continuez, je vous prie.

- Notre position devenait intolerable. Presse de Plus en plus pour acquitter sa dette, mon père n'osait, par fierté, confier sa peine à ses amis; d'ailleurs, notre famille est appauvrie depuis longtemps, et mon père ne pouvant plus tenir son rang, se voyant même à la veille d'être exproprié, méditait tout haut d'affreux projets, des projets de

- Se pentuil?...

- Oui monseigneur. Mais le désespoir même me donna des forces. Je me jetai aux pieds de mon père et le suppliai de me permettre de tenter une démarche auprès de vous. D'abord il se récria vivement Des prières! disait-il, d'humbles sollicitations! jamais! Je préfère la ruine à la honte. » Il me fallut de nombreux et persévérants efforts pour le tirer de son erreur, pour lui prouver qu'un débiteur pouvait, sans commettre une bassesse, chercher à désarmer la main de son créancier. Ma présence ici, monsieur le comte, vous démontre que maintenant mon père a changé d'idée. Nous ne vous demandons pas la remise de notre dette, mais seulement du temps... et un jour tout vous sera rendu. Que du moins mon noble père ne se voie pas chasse de la maison où il est né, où il a vécu, où il espérait mourir. Soyez miséricordieux à notre égard et nos bénédictions vous spivront partout.

Le comte était ému ; il contemplait ce frais visage sur lequel passaient, comme sur un miroir transparent, les impressions de la pensée.

- Rassurez-vous, mademoiselle, dit Thadeus. J'ignore l'état exact de mes affaires avec le comte de Fergussen; à ce sujet il faudra que je consulte mon intendant... Ne frémissez point à ce nom. Désormais il n'y aura aucune difficulté entre M. de Fergussen et moi.

Mikélina prit congé de Thadéus en lui renouvelant l'expression de sa vive reconnaissance.

Le comte la regarda remonter dans la rapide kibitka; puis, tout absorbé par ses pensées, il défendit qu'on le dérangeât.

Une demi-heure à peine s'était écoulée, lorsqu'un nouveau pietinement de chevaux ébranla le pavé de la grande cour du château. Arraché brusquement à sa rêverie, le comte s'écris d'un ton d'impatience :

- Qui vient là? Cette fois, je n'y suis pas!

Et il allait accompagner ces paroles d'un coup de sonnette; mais une voix jeune et sonore fit retentir, dans la pièce attenant au salen, ces paroles significatives :

- Où est-il? ce bon oncle! ce cher oncle!

La première effusion de tendresse entre le comte et son neveu fut d'un abandon facile à comprendre. Le jeune homme jetait rapidement ses paroles avec l'ardeur et l'impétuosité de son âge, tandis que Thadéus le suivait de son mieux.

- Voyez-vous, mon cher oncle, disait Ladislas, jamais je n'ai été plus heureux. Songez-y donc : sans autres parents que vous, et vivant en continuelle compagnie avec des étrangers, de prétendus amis, je me prenais souvent à déplorer l'insupportable monotonie des garnisons. Si ce n'eût été par respect pour l'uniforme et par amour-propre vis-àvis de mes camarades, j'eusse bien certainement abandonné l'état militaire et cherché, comme yous, au sein de mes propriétés, un séjour calme, où l'on ait le droit de s'ennuyer à son aise. - Mais vous voilà de retour !- Je me retrouve tout près de vous... Un congé me sera accordé dès que je le demanderei. Tout est bien; et maintenant, vive la joie! Dites-moi, mon bon oncle, que la vivacité de mes paroles ne vous choque pas.

- Moi! s'écria Thadeus; y penses-tu, mon ami! Où serait l'affection, si l'étiquette venait, comme un masque fâcheux, couvrir le doux épanchement? Au contraire, tu ne me témoigneras jamais assez de tendresse. Pourras-tu venir me voir souvent?

- Je l'espère. Il faudra bien que je cherche quelques distractions auprès de vous, car je me sens le cœur très-malade. Figurez-vous, mon oncle, qu'à trois milles d'ici, j'ai fait une merveilleuse rencontre, après laquelle il ne me reste plus qu'à mourir si mes vœux ne peuvent être satisfaits.

- Peste! comme vous vous enflammez, monsieur... Car, pour moi, il commence à devenir évident que tu as aperçu quelque belle personne, et que tu en es tombé éperdument amoureux.

- C'est à peu près cela, mon bon oncle, sauf addition. Vous pourriez croire que je connais la femme à laquelle mon cœur appartiendra désormais : ce serait une grave erreur. Pour la première fois je l'ai vue aujourd'hui, et il est probable que je ne la reverrai plus. J'ai jugé tout de suite cette charmante créature ; la modestie de son regard, sa simplicité, sa grâce, la douceur de sa physionomie, tels sont les signes d'après lesquels je ne crains pas de lui assigner une véritable supériorité sur le reste de son sexe. Of finger in the ser and of the

- Fort bien, mon cher Ladislas; mais tu ne m'as point encore appris à quel concours de cirM. Constans, M. Ferry et tous les duires, de nous imposer à eux seuls un évêque de leur

C'est peut-être ainsi que s'expliquent certains retards. On les voit, chaque fois qu'un siège est vacant, s'agiter, chercher dans tout le clergé quelque personnage déclassé ou obscur qui puisse être leur homme; et puis, de guerre lasse, ils finissent par prendre un bon prêtre, parce qu'ils ne sont pas seuls à taire un évêque, et qu'après tout, s'ils le nomment, c'est le Pape qui le fait.

L'institution canonique, œuvre de la puissance spirituelle, fait seul l'évêque auquel nous obéissons. En dehors d'elle et sans elle, il n'y a rien. L'« évêque nommé,» pour parier le langage du jour, n'est qu'un étranger dans son diocèse tant qu'il n'a pas reçu cette institution. Et si, par un abus de pouvoir dont il n'existe pas d'exemple depuis longtemps, l'autorité civile le mettait en possession du siége vacant, l'étranger deviendrait un intrus. Le devoir de tous serait de lui refuser obéissance; et le malheureux n'aurait plus pour témoin de son usurpation qu'une cathédrale profanée.

Il aurait les honneurs laïques, officiels, les palais, les revenus: il n'aurait pas les âmes.

L'autorité demeurerait dans les mains de ceux qui en ont le dépôt pendant la vacance du siège, à moins que le Souverain Pontise ne jugeat à propos de désigner un administrateur apostolique. Et celui-là, fût-il pauvre, traqué, emprisonné, celui-là seul serait l'évêque, auquel toutes les consciences •béiraient.

Ce serait un triste temps, sans doute, et il est à souhaiter que de pareils conflits ne se produisent jamais. Les gouvernements réguliers et sages ne s'y exposent point, car ils comprennent que la paix religieuse et la sécurité des consciences sont des éléments de leur propre solidité; on peut espérer que nos maîtres d'aujourd'hui ne voudront pas courir de pareilles aventures; mais le principe est bon à rappeler : jamais le pouvoir civil ne peut à lui seul imposer à des catholiques l'autorité à laquelle leur conscience doit obéir.

(Paris-Journal.)

Etranger.

ANGLETERRE. - Londres, 18 août. - Le départ des troupes pour les Indes s'effectue dans des conditions spécialement significatives. On a choisi les officiers les plus expérimentés, les soldats les plus aguerris pour en faire des régiments d'élite. Ce qui veut dire que l'on s'attend à quelque chose d'excessivement grave dans l'Afghanistan et aux Indes. Un grand nombre d'officiers appartenant à différents corps stationnés au loin ont reçu télégraphiquement l'ordre de se rendre à Portsmoutt.

- On continue à vouloir absolument ici que M. Gambetta soit soutenu par la Russie et qu'il soit à la veille de devenir tout à

constances tu dois la rencontre de cette enchan-

- Oh! la chose est bien simple. Je cheminais

paisiblement, me dirigeant vers votre château,

lorsque, à la distance que je vous ai déjà indiquée,

j'aperçus une kibitka renversée. Le maladroit

cocher avait fait grimper la roue sur un monceau

de pierres, et le léger équipage avait reçu un choc

qui eût pu être plus funeste encore. A quelques pas

de là était une jeune fille qui venait de se dégager

très-lestement et était fort émue du danger qu'elle

avait couru. Je n'ai pas besoin de vous la dépeindre,

de vous retracer ses traits, sa taille, l'ensemble

inouï de ses charmes ; j'aurais l'air d'entreprendre

le portrait d'une héroine de roman, et, dans ce

monde, on n'a guère l'habitude de croire à la per-

fection absolue. Pour résumer mes impressions

sur cette jeune fille, je n'ai qu'à ajouter ceci:

elle me parut admirablement belle, et, bien que

nous ayons échangé peu de paroles, je ne doute

pas que ce ne soit un de ces anges accordés de

temps à autre aux mortels pour leur révéler visi-

blement le monde surnaturel. J'eus la douce satis-

faction de me rendre utile à mon inconnue, de re-

- Elle partit, mon oncle.

- Et tu n'as pas eu l'esprit de lui demander

mettre sa voiture en état de marcher. Alors...

- L'inconnue partit?

son nom, le lieu de sa naissance?

teresse.

fait menaçant vis-à-vis de l'Allemagne. Toutes ces craintes augmentent la dépression commerciale et paralisent les affaires.

SCIENCES, HOUSTRIE ALLEMAGNE. — Les préparatifs pour les grandes manœuvres d'automne sont commencés. Tous les régiments de la garde seront réunis aux environs de Berlin à la fin de cette semaine. Le régiment de la reine Augusta, en garnison à Coblentz, s'y trouvera également.

Le voisinage de la capitale donnera une solennité plus grande à ces manœuvres ; il y aura un brillant et nombreux état-mejor d'officiers étrangers.

Chronique militaire.

Par décision, en date du 12 août courant, la composition des deux premières brigades de cuirassiers a été modifiée et arrêtée ainsi qu'il suit :

4re brigade, quartier-général à Senlis; 5° cuirassiers, à Senlis; 8° cuirassiers, à Saint-

2º brigade, quartier général à Commercy; 4° cuiressiers, à Maubeuge ; 2° cuiressiers, à Commercy.

Les clairons sont appelés, on le sait, à remplacer prochainement les tambours dans l'infanterie. Une des raisons qui ont motivé cette décision, est l'armement du clairon: ce dernier, armé du fusil, comme ses camarades, ne supprime plus un combattant. Il est, dans les manœuvres en tirailleurs, à côté de l'officier et lui sert de soutien.

Aussi voyons-nous avec étonnement, dit le Grand Journal, la plupart des détachements en station à Paris, aller aux exercices journaliers précédés des clairons sans armes. C'est une anomalie qu'il suffira d'indiquer pour la voir disparaître.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Saumur.

22 ET 24 AOUT 1880. Hippodrome de Varrains-Chace.

Premier jour de courses. - Dimanche 22 août.

1º PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders); 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. - Entrée: 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. - La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

2° Course Plate (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. - Distance: 2,000 mètres environ.

3 PRIX DE LA SOCIETÉ D'ENCOURAGEMENT (30 série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, p'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Sociélé dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4º Course de Haies (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manége. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

50 STERPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Societé des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manege. - Poids commun: 72 kil. - Toui cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 metres et 12 obstacles environ.

6º Prix du Chemin de ren (steeple-chase à ré-clamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Com-pagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses ; 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. - Entree: 50 fr. - Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans et au-dessus, 78 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentle-men 3 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

7º PRIX DES VENEURS (hunt and military steeplechase) : Un objet d'art, pour backs, chevaux d'armes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils juge-ront convenables.) Entrée, 20 fr. au premier. Poids: 75 kil. Distance, 2,500 mètres et douze obstacles environ. Tenue de course.

Lundi 23 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. - Mardi 24 août.

1. Course Plate (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. - Distance: 2,000 mètres environ.

2º PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. - Distance: 2,200 mètres environ.

3° Course de Haies (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manege. - Distance: 2,000 mètres environ et 4

4º Course DE Hairs (handicap): 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. - Entrée : 50 fr. - La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. — 2,200 mètres et 6 baies en-

Dans le cas où un seul cheval se présenterait au poteau, il sera force d'accomplir le parcours.

5° STREPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manége. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant dejà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. - Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

- Je ne lui ai rien demandé... Voilà précisément ce qui me désespère.

- Maladroit!

Tout en jetant cette exclamation qui semblait dictée par la plus grande bienveillance. Thadéus avait souri étrangement; et peut-être, en interrogeant avec attention l'expression des traits du comte, Ladislas eût-il pu comprendre que celui-ci était satisfait de l'inexpérience ou de la timidité de son neveu.

A dater de ce moment, Thadeus laissa tomber la conversation. Plus de bons mots, d'anecdotes, de remarques fines ; il y avait même une certaine froideur. Ladislas pensa que son oncle n'aimait point les longs entretiens; prétextant donc quelque fatigue, il pria qu'on lui indiquât sa chambre, et se retira, non sans s'étonner tout bas des brusques variations qui se succédaient dans l'esprit de son oncle.

Celui-ci avait fait appeler son confident, Jean Kæpplitz, et s'était enfermé avec lui pendant deux heures au moins. Lorsque le moment du dîner réunit l'oncle au neveu, le comte annonça tout à coup, de l'air le plus naturel du monde, qu'il était obligé de partir le lendemain même. Ladislas lui offrit de l'accompagner; mais, à son grand étonnement, il recut un remerciement poli et un peu froid. Il comprit qu'il était devenu tout à coup un hole incommode pour son oncle.

- Mon Dieu, dit-il, ne vous gênez point avec moi : à quoi bon ? Il n'y a pas, il ne saurait y avoir entre nous d'étiquette cérémonieuse. Vous avez besoin de vous éloigner : que ma présence au château ne vous importune pas; dès demain je retournerai à Cracovie.

- Sans rancune au moins, dit vivement le comte; tu nous reviendras plus tard. Je t'écrirai.

- C'est cela, répondit Ladislas.

Et intérieurement quelque chose disait au jeune homme:

- Le vieux diplomate ne t'écrira pas.

Ainsi que MM. de Zobimirski et de Fersen se l'étaient annoncé mutuellement, le lendemain, au point du jour, un carrosse entraînait le comle, tandis qu'un cheval au galop rapide emportait Ladislas dans la direction de Cracovie.

(A suivre.)

ALFRED DES ESSARDS.

Le numéro 118 du Monde Plaisant, qui est en vente chez tous les libraires, marchands de journaux et dans toutes les gares de chemins de fer, contient cette semaine, avec ses quatre pages de texte, une grande pochade à l'aquarelle représentantiamy con an

L'Arrivée d'un Train de plaisir. Prix du numéro : 25 centimes,

6 Park pu Consail Variation (Steeple-clase handicap): 2.000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le conseil general, et 800 fr. par in Societé des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr. douise forfait, s'il est déclaré. La moihie des entrées au se cond. après que le troisième aura retiré la sienne forlait, s il est declare. La moihe des entre moihe cond, après que le troisième anna retiré la sienna.

Tont gagnant, après la publication des sienna portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen les vront 3 kil. de décharge. Distance 4,000 mà.

Les courses de Saumur commenceront demain à 2 neures. Lundi le carrouse de l'Ecole de cavalerie commençara à 2 heure. moy

OUT

10 10

le co D

108

reco

suiva

l'hec

a l'h

péte

expl

d'en

déba

vant

Jour

nou

ture

une

ce te

Illa

ains

d'u

10%8

Mai

Ce

ten

int EU

CHEMINS DE PEREDE L'ETAP. 23 de

A l'occasion des courses et du carronsel de Saumur, il y aural les pinanche 22 lundi 23 et mardi 24 aoûi un transpéral lundi 25 caumur chaque soit à a seigne soit à la Saumur chaque soit à la partant de Saumur chaque soir à 9 heures 30, desservant tonies les stations en 38 dirigeant vers Montreuil-Bellay Doné et se s'arrêtant à Quincé-Brissac à 11 heures 35.

En outre, les billets aller et relour pris chacun des trois jours seront valables jusque et y compris la journée du mercredi 25.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur. Directeur: M. MEYER.

Concert du LUNDI 23 août 1880. à 8 heures 1/4 du soir.

	Los Contuchandina	
1.	LUO CUMITUOUNGICIAN hali	
nu	taisie ta Couronne, fan-	ON GRAIN, M
0.	16 Deutio, maximus	
6.	Marche des Drapeaux	SELLENGE.

La Marseillaise.

A une époque où l'on joue et braille la Marseillaise à propos de tout et à propos de rien, le Grand Journal, organe républicain, donne une bonne leçon aux amateurs forcenés du « Sang impur » en reproduisant le document suivant :

« Ordre du jour adressé au général Berlhier par le général Bonaparte, le 15 juin 1797, et daté de

« Montebello, 15 juin 1797. ORDER.

» Il ne sera jamais fait usage de la sonnerie du » pas de charge, ni de l'air des Marseillais, l'un et » l'autre ne devant être employés qu'au moment » de marcher à l'ennemi.

» L'air des Marseillais pourra cependant être » joué aux revues générales. »

Le Grand Journal fait suivre celle pièce historique d'une gazette rimée de l'un de ses rédacteurs, M. Marignan d'Aubord, intitulée La Marseillaise, et dont voici les dernières strophes:

Ce noble chant qu'on nous jalouse, Peuple : ne le profane pas ; Il fit affronter le trépas Aux hommes de Quatre-vingt-douze!

A vaincre ou mourir toujours prets, Quand le sang coulait aux mitrailles, Ils le chantaient I - Et tu le brailles, Quand le vin coule aux cabarets!

Tu profanes ses origines, En le hurlant à tout propos... C'est lorsque flottent nos drapeaux, Qu'il doit sortir de nos poitrines!

Ce n'est que devant l'étranger Que, cri suprême d'espérance, Il est entonné par la France Quand sonne l'heure du danger!

On voit que si le Grand Journal est enthousiaste de l'hymne de Rouget de l'Isle, il ne voudrait cependant pas qu'il soit brailléel hurlé à chaque instant. Les autres États n'insultent et ne profa-

nent pas comme nous leur hymne national qui n'est chanté ou joué que dans les grandes circonstances et avec les marques du plus profond respect.

Nous connaissons les distributions de Froufrou et d'Adrienne Lecouvreur, que Mile Sarah Bernherdt doit jouer, des son retour de Copenhague, dans plusieurs villes de France.

Voici la distribution de Froufrou, qui nous intéresse plus particulièrement:

Gilberte, Louise, La baronne, Pauline, La gouvernante, De Satorys, zue leiei am al ... De Valréas, De Cambri, production and the Pilou.

Zannetto,

Mmes Sarah Bernhardt. Fromentin. Jeanne Bernhardt. Caron. MM. Sully-Levy. Montlouis. Romain. Bouland.

Charley. livication despited Mine Bouland. LES RECOLTES.

la direction de l'ogriculture et du comweres vient de publier des renseignements perce récolte des céreales qui établissent du danneront cette année guelles donneront cette année une bonne guerne comme rendement et un grain pord et de bonne qualité, ce qui est tout à le fois très important pour le producteur et le consommateur.

Dans le département de Maine-et-Loire, 16 76nseignements que nous avons sur la 166 récolte des céréales donnent les résultats récons Le rendement des blés de Noé ou suivants cet de 405 doubles de Noé ou sulvains est de 105 doubles-décalitres à ples blook soit 24 hectolitres; le double-dé-Califre pèse 46 kilog, en moyenne, ce qui fait 80 kilog. l'hectolitre.

Les orges dement 135 doubles décalitres l'hectare, soit 27 hectolitres

Les avoines rendent en moyenne 180 doubles-décalifres, soit 36 hectolitres organis Journal de Mainetet-Loire.

LE PRÉFET DU PRÉTOIRE

M. Assiot, prefet de Maine-et-Loire, fait servir à toute fin les déclinatoires d'incompétence et les arrêtes de conflit. Après avoir expulsé les Jésuites manu militari, il vient d'employer un procédé semblable pour se débarrasser de sa jardinière. Le récit suivant, dont les traits nous sont fournis par le Journal de Maine-et-Loire, fera connaître ce nouvel exploit de M. Assiot.

Depuis 4832, le beau jardin de la préfecture d'Angers est entretenu, de père en fils, par la famille Lainé, qui a son logis dans un petit pavillon du jardin. Les préfets passent et changent; le jardinier Lainé demeure. Mais, en 1877, le jardinier mourait, laissant une veuve et trois enfants, dont l'aîné avait 12 ans. M. le baron de Reinach, préfet en ce temps d'ordre moral, eut pitié de la veuve. Illa laissa en son logis et lui permit de s'aider d'un journalier capable, en attendant que le fils ainé fût en âge de prendre la tâche el la place de son père. La chose allait

Le 25 juillet dernier, la veuve Lainé, avec d'autres employés de la préfecture, regardait, d'un coin de la terrasse qui domine le boulevard, les troupes revenant du Champ-de-Mars après la remise des drapeaux. Nul préfet jusque-là n'avait trouvé mauvais que les gens de la préfecture vinssent se récréer en ce petit coin de terrasse. Mais M. Assiot est un préfet démocrate. Il avait vu le groupe, et à peine de retour en son cabinet, il mande la veuve Lainé, lui dit son mécontentement et brusquement lui donne congé pour le 4" août, à six jours de là, sans plus. C'est tout à fait démocratique.

Cependant la veuve Lainé ne paraît pas intimidée au point de ne pas se défendre. Elle alla trouver le juge de paix du canton sud-est et lui demanda de faire comparaître en son prétoire M. Assiot, de qui elle re-

4º Les appointements du mois de juillet

échu, qu'il a refusé de payer.

2º 22 francs pour fumier acheté sur les ordres de M. le préfet, dépense justifiée, que M. Assiot a refusé de payer.

3º 64 francs 75 centimes pour dépenses diverses justifiées.

4. Les appointements, durant le temps que M. le juge de paix impartira à M^{me} Lainé pour sortir de son logis. 5° Mille francs de dommages-intérêts, si

M. le préfet Assiot persiste dans son ordre d'expulsion. Les intérêts de droit et les dé-

A toutes ces demandes, M. Assiot a ré-Pondu par un DECLINATOIRE D'INCOMPÉTENCE ! hais sans attendre la décision du juge de paix et bien que régulièrement assigné à l'audience de vendredi prochain, M. Assiot, préset de Maine-et-Loire, a fait expulser sa lardinière par ministère du commissaire central, tout comme si la veuve et ses enfants formaient une congrégation non autorisée. Cependant, reconnaissons que l'on n'a pas

Crocheté les serrures.

Vendredi soir, M. le commissaire central
produisait à M^{mc} Lainé, ès-noms, un arrêté
les intimant l'ordre DE MONSIEUR LE PREFET, lui intimant l'ordre de partir au plus tard le lendemain matin, avec ses enfants et ses meubles l'Et le lendemain matin, en effet, M. le commissaire central se présentait de nouveau pour procéder à l'expulsion de la veuve. La veuve est par-

rite. Si l'affaire va jusqu'au tribunal des

conflits nous la suivrons avec intérêt En attendant, comme le nom de My Assiot retentit devent divers tribunaux, on ne l'appelle plus que... le préfet du prétoire

Dans le comple rendu de la première séance du Conseil général, nous lisons

« M. le général d'Andigné propose le maintien du crédit de 2,500 fr. pour secours de route à des voyageurs indigents.

» A l'occasion de ce crédit, des observations sont échangées entre plusieurs, membres du Conseil et M. le Préfet au sujet des bandes de Bohémieus qui se sont repandues dans certaines communes du département.

» Il résulte des renseignements fournis par M. le Préfet que des instructions sont données pour repousser ces bandes hors du département.

» M. Chevalier est charge de formuler un vœu pour appeler l'attention du gouvernement sur cette

Tout le monde, dit à cette occasion M. Faugeron dans le Journal de Maine et-Loire, est d'accord pour inviter les pouvoirs publics à trouver les mayens de nous délivrer de cette engeance qui vit de rapines et qui porte l'effrei dans nos campagnes. Cette année encore, le mal a pris des proportions qui ont du être signalées par la presse, et dernièrement, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, l'arrondissement de Cholet s'est trouvé en proie à tous les maléfices qui signalent en tout pays le passage de ces bandes de bohé-

Malheureusement, il paraît résulter de la discussion qui s'est élevée au sein de notre Conseil général, que le gouvernement est à peu près impuissant, dans l'état actuel des choses, pour délivrer le pays des incursions malsaines de ces étrangers, et qu'il n'est pas moins impuissant à les empêcher de pénétrer chez nous. - Voilà qui n'est pas trèsconsolant.

- Je n'ai aucun moyen, dit l'administration, de pouvoir les rapatrier en les reconduisant à la frontière.

- Le plus simple, répond-on, serait de ne pas leur permettre d'entrer ; comme cela, il n'y aurait pas besoin de les faire sortir.

Par malheur, cette dernière parole, quoique pleine de bon sens, n'est pas précisément facile à mettre en action. Les bohémiens savent s'y prendre.

Ils se gardent bien d'entrer en bande et de passer la frontière en pelotons. - Ils savent seulement qu'une fois entrés chez nous, il sera très-difficile de les en faire sortir. — Ils entrent donc dans l'ordre dispersé, comme on dit aujourd'hui, un à un, qui avec un chariot, qui avec un enfant, qui avec un ours, etc., etc., et ce n'est que très-loin de la frontière qu'ils se réunissent en familles, qu'ils se forment en petits détachements, qu'ils retrouvent leurs chefs et qu'ils osent enfin se montrer en bande.

A la première alerte, ils se dispersent les uns à droite, les autres à gauche, - les chefs disparaissent — et les débris de la bande se retrouvent seulement réunis de temps à autre sur nos places publiques aux grands jours de foire.

Quoi qu'il en soit, et sans nier les diffique peut rencontrer l'administration avant de réussir à nous délivrer de ces intrus, les méfaits dont ils se rendent coupables et l'audace avec laquelle ils ont opéré récemment dans notre département même, exigent incontestablement qu'il soit pris des mesures sérieuses pour délivrer le pays de leur présence.

Nous avons pleine confiance dans la facon dont M. Chevalier, qui connaît son sujet, libellera le vœu qui va être adopté par le Conseil général, et nous appuyons de toutes nos forces les efforts qui seront faits en vue

d'éloigner de nous pareil fléau. Il y va de la sécurité de nos campagnes et de la tranquillité de nos laborieuses et honnêtes populations. Voilà certes une expulsion que nous ne reprocherons jamais à M. Assiot d'avoir opérée, s'il l'opère... même par voie administrative. Et pour dire toute notre pensée, nous aimerions beaucoup mieux, pour lui et pour nous, que M. Assiot eût déjà gagné là sa croix, par ses services exceptionnels, en s'employant ardemment à cette œuvre d'épuration nécessaire, plutôt que de s'en aller militairement expulser de pauvres et vénérables Jésuites... sans compter la jardinière de la Préfecture.

ANGERS.

Le mieux, si peu sensible qu'il soit encore, qui s'est manifesté dans l'état de M. le comte de Tilière, s'est maintenu. Jeudi, dans l'après-midi, on a répandu de la paille de-

vant l'hôtel du Cheval-Blanc, afin d'éviter au malade tout bruit et toute secousse trop prononcee. La nuil a été calme.

stuatisororomos aisiq soi Union de l'Quest.

Le fribunal correctionnel d'Angers a condamné l'Etoile, le Courrier d'Angers et le Journal de Maine et Loire à 50 fr. d'amende, chacun, pour fausse pouvelle. Il a écarté le délit d'outrage commis envers M. le préfet, et ordonné la publication du jugement dans chacunidesstroisgournaux. M : 378,80 M

Nous lisons dans le Journal de Maine et-

« Une question, au sujet des funérailles du vénéré et saint religieux qu'un cortége presque triomphal conduisait mercredi à sa dernière demevire d'insignico na succ

» Que faisait la cet agent déguisé que l'on a vu, un crayon alla main, se lever sur la pointe des pieds, au moment le plus solennel de la messe, à l'Elévation, pour mieux voir et mieux compter les fidèles présents à Saint-Joseph? Comment! la majesté de la mort n'arrête même pas ce besoin d'inquisition et d'espionnage, qui semble être le propre du nouveau régime? On ne pourra donc plus bientôt, sans risquer l'avenir de sa famille, aller prier près du cercueil de son père ou de son meilleur ami, sans être exposé au crayon de la police!

» Pauvres agents! qu'ils sont à plaindre! Autrefois, rien de plus sympathique que leur loyale figure d'anciens soldats de la France, - et maintenant on les réduit au rôle odieux d'argousins! — Et qui donc sont-ils charges d'espionner ainsi jusqu'après la mort? Les frères des nobles otages de 1871, des Pères Olivaint et de Bengy! oubliant, les malheureux, que si de nouvelles catastrophes survenaient, ces pauvres Jésuites ne seraient pas les seules victimes de nos désastres, mais que, comme en 1871, eux-mêmes seraient frappés en même temps et condamnés à mêler leur sang au leur au coin de quelque nouvelle rue

CHOLET.

Haxo!...»

Dans sa séance de mardi, le Conseil d'arrondissement de Cholet a émis le vœu de voir se construire la ligne de Saumur à Cholet, et celle de Thouars à Maulévrier, et rappelé que depuis plusieurs années les populations réclamaient avec instance la création de billets d'aller et retour pour Angers et Cholet, valables au moins les jours de foires et marchés.

Dimanche dernier, jour de l'Assomption, un nommé Désechalier, terrassier, travaillait au pont en construction à Fief-Sauvin, arrondissement de Cholet. Une mine a fait explosion pendant qu'il la chargeait. Le malheureux a été atteint au visage, et l'on craint qu'il ne devienne aveugle des suites de ses blessures.

Nos fruits en Angleterre. — D'après le Journal des Expéditeurs, il y a sur la place de Londres une grande quantité de fruits anglais; aussi la vente est-elle moins bonne en ce moment pour les produits français. Toutefois, les poires sont toujours demandées.

Comme provenance d'Angers et Nantes, on vendait, au commencement de la se-

Poires William: la caisse de 36 fruits, 8 fr. 75; de 48 fruits, 7 fr. 80; de 56 fruits, 6 fr. 25.

Poires Beurrée d'Amanlis: la caisse de 36 et 48 fruits, 5 fr.; de 56 fruits, 4 fr. 35.

Les caisses sont toutes de même dimension, ce qui explique la différence de prix pour les fruits plus ou moins gros.

Assemblée de Saint-Clément. - L'assemblée de Saint-Clément-des-Levées aura lieu demain dimanche 22 août.

Dans l'après-midi, il y aura jeux publics divers, et, le soir, pour terminer la fête, un feu d'artifice sera tiré sur le quai par M. Vincent, d'Angers.

Les marchands étalagistes trouveront place et protection.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 août.

La tenue de tous les groupes de valeurs démon-tre que le marché est affranchi de toute préoccupation politique. Les réalisations antérieures n'exercent plus aucune influence. Le dernier bilan de la

Banque témoigne d'une très-grande abondance de numéraire. Reste la situation de la place. On croit que les engagements sont peu nombreux et que des lors les variations prochaînes auront peu d'éten-

Aujourd'hui, notre 5 0/0 ouvre à 119 40 et ferme à 119.27 1/2. Nous sommes à la veille d'une fin de semaine, ce qui entraîne toujours des réalisations. L'Halien est à 85.10. Le Florin d'Autriche fait

Signalons l'excellente affitude de nos valeurs de credit. Le Banque d'escompte s'élève graduelle-ment de 810 à 815. La Banque hypothécaire est, de son côté, à 615. C'est l'indication d'une tendance justifiée à lous égards et qui ne peut manquer de so développer.

Nous recommandons au choix de nos lecteurs les deux types d'obligations de cette dernière Société, soit l'obligation 3 0/0 remboursable par un double capital, soit l'obligation 500 fr. 40/0 qui constitue un placement foncier des plus avantageux. La Société générale française de Crédit est en

sur une large extension de la hausse des que la re-

prise viendra favoriser les transactions. On est plus lourd sur le Credit mobilier français à 635. Les réalisations continuent sur la Banque parisienne à 660. Les détenteurs de ces titres ont raison de bénéficier d'une prime de 160 fr. par action qui ne paraît pas pouvoir se maintenir. La Rente foncière Parisienne est à 600; mais, à ce

cours, on trouve difficilement acheteur. Nous laissons le Crédit lyonnais à 940, la Banque de Paris à 1,075 et le Crédit foncier à 1,347.50

Il se traite des achats sur les obligations des chemins de fer brésiliens à 473.25.

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 22 août 1880,

A L'OCCASION DES COURSES Avec le concours de

M^{lle} Aimée TESSANDIER Artiste du théâtre du Gymnase;

M. TÉTREL, du Châtelet; Mn. BRÉMONT, de la Gaîte; M. DUMOULIN, du Palais-Royal, et de différents artistes de Paris.

LE FILS DE CORALIE

Comédie en 4 actes, de M. Albert DELPIT.

M11e TESSANDIER remplira le rôle de Coralie, qu'elle a créé à Paris au théâtre du Gymnase.

M. TETREL remplira le rôle de Daniel; M. Du-Moulin, celui de Godefroy; M. Vernet, celui de M. de Montjoie; Mue Bremont, celui d'Edith.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARECHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanement les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. Normandine.

Institution de M^{lle} Mathieu.

La rentrée des élèves dans l'institution dirigée par Mu Mathieu aura lieu le mercredi 29 septembre pour les pensionnaires et le jeudi 30 pour les externes.

M^{lle} Mathieu recommencera ses cours le vendredi 8 octobre, et les continuera aux mêmes jours et aux mêmes heures que les années précédentes.



Ce qu'il faut savoir.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachi-tisme, les Dartrés, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et io-durés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expedies fo, 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Phien, rue Sto-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. intério fo. Nombreuses attestations.

Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-gles, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidutés, pluites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, nevrose, in-somnies, melancolle, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : orgnon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures. y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies pais de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la company Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur

Nº 63,476: M. le curé Comparet, de dix-buit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Cure Nº 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tont le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me deshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. - Bonnet, née Carbonnetty, rue du Balai. 11

Cure Nº 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appetit , mauvaise digestion , affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. L'éon Pryclet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la Quatre fois plus nourrissante que la visit économise encore 50 fois son prix en marches. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 37 boîtes, aux mêmes prix. Elle chocolat bonne digestion et sommeil rafraîchissa agités. — Envoi contre bon de plus agités. Envoi contre bon de Les hoîtes de 36 et 70 fr. franço. Les bones de 30 et 10 it 1ranco. Des Saumur, Common, 23, rue Saint Jean; Gond Brsson, successeur de Traire; J. Russon, Guai de Limoges, et Darion; Ausson BESSON, SUCCESSEUR DE LEXIER; RUSSON CIER, quai de Limoges, el partont chez le pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C. (il

P. GODET, proprietaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VARO anuano.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

(s'arrête à Angers).

omnibus-mirie.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir active

Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT 1880

the second and the second second	West as	Hausse	Baisse.	- Companie	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs an comptant.	Dern		Haus	se Baisse
3 °/, amortissable. 4 1/2 °/, 5 °/, Obligations du Trésor. Obligations du Trésor nouvelles. Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig. 1855-1860. — 1865, 4 °/, — 1869, 3 °/, — 1871, 8 °/, — 1875, 4 °/, — 1876, 4 °/, Banque de France. Comptoir d'escompte	994	ນ 20 v »	D	Obligations foncières 1877. Obligations communales 1879. Obligat, foncières 1870 3 °/. Soc. de Crédit ind. et comm. Crédit mobilier. Crédit Foncier d'Autriche. Est. Paris-Lyon-Méditerranée. Midi Nord	472 50 730 » 635 » 740 » 760 » 1360 » 1015 » 1222 50 824 50	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	D	C. gén. Transatlantique. Canal de Suez. Société autrichienne. OBLIGATIONS. Est . Midi . Nord . Orléans . Ouest . Paris-Lyon-Méditerranée. Paris (Grande-Ceinture). Paris-Bourbonnais Canal de Suez.	387 388 390 388 390 388 390 388 387 390 388	50 » 50 » 75 » 75 » 75 »	3 7	0

Etudes de M. LE BLAYE et M. LAU-MONIER, notaires à Saumur.

VENDRE

DE GRE A GRE,

LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de Mme veuve Courtade-Loiseleur, Situés ville de Saumur, dont suit la

designation. Rue de la Tonnelle, nº 28.

MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage ; appartement au deuxième étage; mansardes; logement sur la

Rue du Petit-Mail, nº 5, et rue des Basses-Perrières , nº 2.

MAISON, avec jardin, écurie et Rue des Basses-Perrières , nº 4.

MAISON, avec jardin, écurie et

S'adresser, pour tous renseignements et pour trailer, à M. Eugène Loiseleur, rue de Bordeaux, nº 31, et à Mes Le Blaye et Laumonien, notaires. (452)

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur. stitution de Mr. Madrieu

AVENDRE

En totalité ou en pinsieurs the delicators

LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levdes, près le bourg,

Consistant en:

MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée;

MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée; Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.

S'adresser audit notaire.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON DE MAITRE

AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-

S'adresser audit notaire.

MAISON

PRESENTEMENT,

Rue du Marché-Noir, nº 14, Composée de:

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin. S'adresser à M. Nanceux , quai de Limoges, nº 66, à Saumur. (289)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CEDER UN FONDS DE COMMERCE

DE CHAUSSURES

De toutes espèces ET SABOTS

A Saumur, rue du Pressoir-St-Antoine, nº 1, et rue de Nantilly, nº 2.

S'adresser à M. Bezeard, jardinier en Saint-Lambert, à M. Jamain, tailleur de pierres à Nantilly, ou audit

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rue Nationale, n° 17 et 19,

Occupée par M. Goblet et autres. S'adresser, pour traiter, à Me GAU-TIER, notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire a Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1º novembre 1881,

LA METAIRIE DE LA PELOUSE

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées, exploitée par le sieur Sechet, Consistant en beaux bâtiments. terres, pres et vignes, d'une contenance de 16 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M GAU-TIER , notaire. (496)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN GRAND MORCEAU DE VIGNE

CLOS DE MURS Situé à Terrefort, commune de

Bagneux,

Contenant environ 5 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Ta-VEAU, expert au Pont-Fouchard, soit à M. Menouas, notaire.

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

LA FERME DU VAU LANGLAIS

Comprenant terre, vignes et landes, d'une contenance de 7 hectares 50 ares

S'adresser à M. RIVAUD, propriétaire, ou à M. Menouas, notaire.

AN TO ELECTION OF THE PERSON O

DEUX MAISONS L'une située rue de Poitiers, nº 56.

l'autre place Notre-Dame, occupée S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à Me Mehouas, notaire.

VENDRE

En trois lots,

Sur soumissions cachetees, **1295 PEUPLIERS**

ET 54 SAULES Plantés au long du chemin de fer

de Tours à Nantes. S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de M. l'Ingénieur de la Compagnie d'Orléans (gare de Tours), aux chefs de sections et de districts de Tours, Angers, Langeais, Saumur et la Mé-

Les soumissions devront être adressées, avant le 27 août, à M. l'Ingénieur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours. (469)

ALOURR

PRÉSENTEMENT.

Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet,

S'adresser à M. Courtet.

LOUER PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise. écurie

et jardin,

Située rue Beaurepaire, nº 25. S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à Me

MEHOUAS, notaire.

ON DEMANDE A LOUER dans ou tout près d'un bourg du Saumurois, une MAISON BOURGEOISE avec jardin, remise et écurie.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON IMPORTANTE de Vins fins et Cognacs, de Bordeaux, désire être représentée à Saumur par un homme sérieux et connu dans la bonne société, de préférence par un officier en retraite, qui voudrait utiliser ses moments de loisir. - Affaire sérieuse.

S'adresser, pour renseignements, à M. G. Doussain, 5, rue du Palais-de Justice, à Saumur. (514)

Conserve Salez Selde Conservation parfaite dos VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc. DEPOT cher tous los Marchands do Debrées alimentaires.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.



Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur.

3

LOSANGE PURGATIF

express. omnibus. (s'arrête à Angers).

omnibus. soir, express.

Pheis TRICOT, rue des Saints-Pères, il. Paris Les deux purgations, 1120; par le poste #2. Se trouve dans toutes les pharmacies.

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches jour — Renseignements toutes les valeurs — Arbitras avantageux — Consells partice
Riers par Correspee — Renean
des coupons et leur prin exa
— Cours officiels de toutes l FRANCS

ABONNEMENTS DESSAI F. Première Anue

Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRACES FINANCIERS et des VALBURS à LOTS PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS Document inedit, renfermant des in dications qu'on ne trouve dans aucu journal financier.

ENVOYER MAND POSTE ON TIMBRES-POS

SPECIALITE DE CHEMISES

Confectionnées et sur Mesure.

CBT GIRA

6, rue d'Orléans, Saumur

Les soins apportes à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première

capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse élégante et gracieuse. Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, 4,50, 5,75, — 6,75.
Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75, 9,75
Chemises brodees, devant toile, belles dispositions, 7,75, 9,75

Chemises blanches pour enfants (encolure de 30 à 34), 2,90,

3.90 et 4,75. Chemises brodées pour enfants (encolure de 30 à 34), 5,90. Chemises toile coton écru pour femmes, 1,45. Chemises madapolam, belle qualité, pour femmes, 2,45.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle

MOUGHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

CRAVATES DE TOUTES FORMES Cattes gevils be militaines Spécialité de Parfumerie vendue au rabais Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprét.

Saumur, imprimerie de P. GODET.